



STABILITÉ DE L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT DES GENDARMES AU TROISIÈME TRIMESTRE 2019

Indice de traitement brut - grille indiciaire des gendarmes (ITB-GI-G)

Après une augmentation de 1,13 % au premier trimestre 2019, l'indice de traitement brut-grille indiciaire des gendarmes se stabilise aux deux trimestres suivants.

L'ITB-GI-G EST STABLE AU TROISIÈME TRIMESTRE 2019

Par rapport au deuxième trimestre de 2019, l'ITB-GI-G ne varie pas au troisième trimestre 2019 (Figures 1 et 2). En effet, aucune mesure générale ou catégorielle n'est intervenue entre juillet et septembre 2019.

Figure 1 : Évolution trimestrielle de l'ITB-GI-G

% d'évolution d'un trimestre sur l'autre

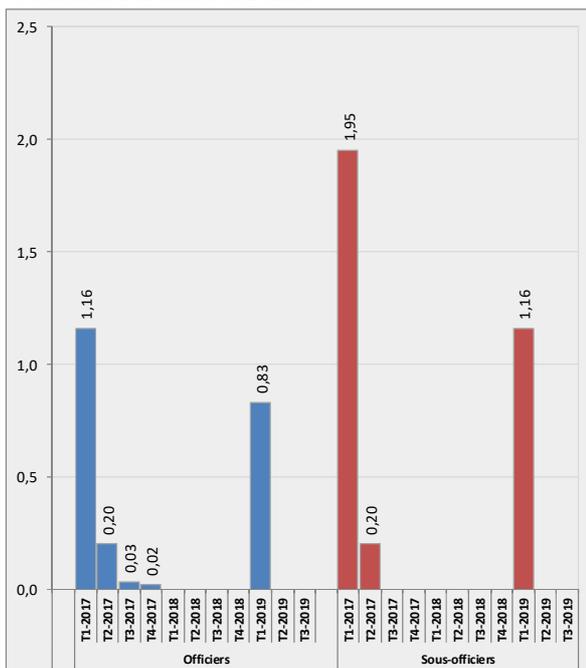
	2018				2019		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Ensemble	0,00	0,00	0,00	0,00	1,13	0,00	0,00
Officiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,83	0,00	0,00
Sous-officiers	0,00	0,00	0,00	0,00	1,16	0,00	0,00
Valeur du point d'indice fonction publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	0,36	0,98	0,31	-0,01	-0,27	0,94	0,20
Indice des prix à la consommation (yc tabac)	0,46	1,12	0,31	-0,01	-0,20	1,02	0,19

Champ : IPC : ensemble des ménages, France, ITB-GIG : Militaires de la gendarmerie nationale, hors élèves et volontaires.

Source : DGGN et Insee (Indice des prix) ; Traitements OED.

Figure 2 : Évolution trimestrielle de l'ITB-GI-G par grade

% d'évolution d'un trimestre sur l'autre



Champ : Militaires de la Gendarmerie hors élèves-gendarmes et volontaires.

Source : DGGN ; Traitements OED.

Charles PEROUMAL

Chargé d'études statistiques
à l'Observatoire Économique de la Défense



L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressé par cette formule, veuillez adresser un courriel à :

daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet :
www.defense.gouv.fr/sga

Intranet :
www.sga.defense.gouv.fr



Sur la même période, l'indice des prix à la consommation y compris tabac augmente de 0,19 % et celui hors tabac de 0,2 %. L'inflation énergétique diminue de 0,87 % sur le trimestre, en particulier les prix des carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme diminuent (-2,67 %) alors que les prix de l'électricité ont augmenté de 4,7 %. Les prix des services continuent à croître de 1,09 %. Parmi eux, les prix des services de cinéma, théâtre et concerts augmentent de 3,17 % sur le trimestre. Les prix de l'alimentation sont en hausse de 0,97 % (Figures 3 et 4).

AUGMENTATION DE L'ITB-GI-G EN GLISSEMENT ANNUEL

Au troisième trimestre 2019, l'indice de traitement brut-grille indiciaire des gendarmes augmente de 1,13 % par rapport au troisième trimestre 2018 (Figures 5 et 6). Cette augmentation atteint +1,16 % pour les sous-officiers et +0,83 % pour les officiers. Sur la même période l'indice des prix hors tabac ne progresse que de 0,86 %.

Figure 3 : Évolution trimestrielle des indices de prix à la consommation

Indices	2018				2019		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
IPC (y compris tabac)	0,46	1,12	0,31	-0,01	-0,20	1,02	0,19
IPC (hors tabac)	0,36	0,98	0,31	-0,01	-0,27	0,94	0,20
Alimentation	0,37	0,79	0,68	0,38	0,87	0,48	0,97
Produits manufacturés	-1,66	1,57	-1,54	1,27	-1,75	1,45	-1,68
Énergie	5,31	2,09	2,04	1,15	-1,85	2,19	-0,87
Services	0,65	0,54	0,88	-1,01	0,41	0,63	1,09
Produits alimentaires	0,43	0,91	0,66	0,33	0,88	0,43	1,18
Loyers effectivement payés par les locataires	0,19	-0,22	-0,85	0,13	0,46	0,33	0,14
Charges d'entretien dans les immeubles collectifs	1,31	0,02	0,00	0,00	1,59	0,01	0,10
Électricité	0,48	0,15	-0,24	-0,12	0,09	1,98	4,70
Santé	-0,26	-0,33	-0,09	-0,26	-0,41	-0,37	-0,23
Carburants et lubrifiants pour véhicules de tourisme	7,28	4,08	1,42	-0,36	-2,96	3,86	-2,67
Transport de passagers par train	-0,00	-0,44	0,44	-0,02	-0,05	-0,68	0,15
Service de téléphonie mobile	0,23	0,68	-0,02	-2,05	-0,01	0,82	-0,12
Cinéma, théâtre, concerts	0,42	-0,06	0,02	1,85	0,21	-0,53	3,17
Cantines	0,77	0,15	0,09	0,82	0,22	0,01	-0,03
Services de garde d'enfants	0,97	-0,10	0,00	0,61	0,73	0,01	0,90
Assurance	1,83	0,81	-0,50	0,05	1,55	0,06	0,36
Frais de banques et de change	0,77	0,14	-0,01	0,09	0,03	-0,01	0,06

Champ : Ensemble des ménages, France.
Sources : Insee (Indices des prix à la consommation).

Figure 4 : Évolution des indices de prix à la consommation T3-2019 / T2-2019

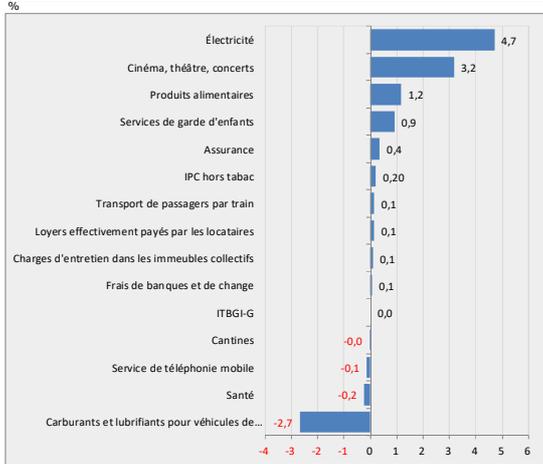


Figure 6 : Évolution comparée en glissement annuel

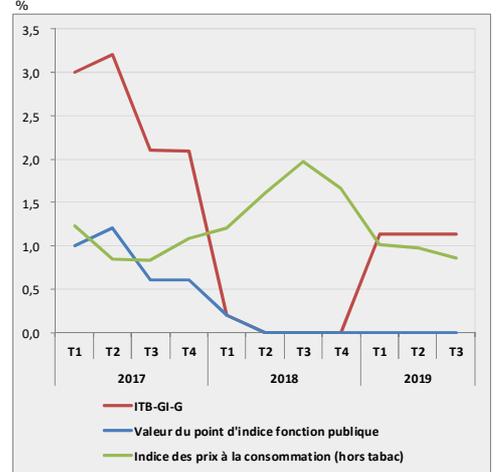


Figure 5 : Évolution en glissement annuel

% d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1

	2018				2019		
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3
Ensemble	0,20	0,00	0,00	0,00	1,13	1,13	1,13
Officiers	0,25	0,05	0,02	0,00	0,83	0,83	0,83
Sous-officiers	0,20	0,00	0,00	0,00	1,16	1,16	1,16
Valeur du point d'indice fonction publique	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Indice des prix à la consommation (hors tabac)	1,21	1,62	1,97	1,65	1,01	0,98	0,86
Indice des prix à la consommation (yc tabac)	1,36	1,90	2,25	1,90	1,22	1,12	1,00

Champ : IPC : ensemble des ménages, France, ITB-GI-G : Militaires de la gendarmerie nationale, hors élèves et volontaires.

Source : DGGN et Insee (Indice des prix) ; Traitements OED.

Grilles indiciaires utilisées

Les grilles des militaires de la gendarmerie considérées dans cet ITB-GI concernent 26 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements...) sont intervenues durant le trimestre sont signalés en gris foncé dans le tableau (**Figure 7**). Aucun changement n'est intervenu au troisième trimestre 2019.

Figure 7 : Grades impactés par des changements de grille pendant le 3^{ème} trimestre 2019

Grade	Échelle	Échelons Avant	Échelons Après
Officiers			
Général de division		1	1
Général de brigade		1	1
Officiers de gendarmerie			
Colonel		1 à 4 + 1 ES	1 à 4 + 1 ES
Lieutenant-colonel		1 à 5 + 2 EE	1 à 5 + 2 EE
Chef d'escadron classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Chef d'escadron classe normale		1 à 4 + 2 EE	1 à 4 + 2 EE
Capitaine		1 à 5 + 1 EE	1 à 5 + 1 EE
Lieutenant		1 à 4	1 à 4
Sous-lieutenant		1	1
Officiers du corps technique			
Colonel		1 à 4 + 1 ES	1 à 4 + 1 ES
Lieutenant-colonel		1 à 5 + 2 EE	1 à 5 + 2 EE
Commandant classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant classe normale		1 à 4 + 2 EE	1 à 4 + 2 EE
Capitaine		1 à 5 + EE	1 à 5 + EE
Lieutenant		1 à 4	1 à 4
Sous-lieutenant		1	1
Sous-officiers			
Sous-officiers de gendarmerie			
Major		1 à 6 + 1 EE	1 à 6 + 1 EE
Adjudant-chef		1 à 9	1 à 9
Adjudant		1 à 9	1 à 9
Maréchal des logis-chef		1 à 7	1 à 7
Gendarme		1 à 12	1 à 12
Sous-officiers du corps technique			
Major	04	1 à 6 + 1 EE	1 à 6 + 1 EE
Adjudant-chef	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Maréchal des logis-chef	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Maréchal des logis	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2

ES : Echelon spécial.

EE : Echelon exceptionnel.

Source : Grilles indiciaires (DGGN).

Bibliographie

- DGAFP – Département des études et des statistiques, Indice de traitement brut – grille indiciaire (ITB-GI) du deuxième trimestre 2019, Stats Rapides, septembre 2019.
- OED, « Au deuxième trimestre 2019, l'ITB-GI des militaires reste stable », EcoDef Conjoncture n° 134, septembre 2019.

MÉTHODOLOGIE

L'indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires (ITB-GI-G) est calculé par l'Observatoire Économique de la Défense du ministère des Armées. Cet indice est élaboré à partir de données sur les effectifs fournies par le Bureau analyse et anticipation de la Direction Générale de la Gendarmerie (DGGN). C'est un indice de salaire à structure de qualifications constante ; il vise à apprécier les évolutions du traitement brut moyen du trimestre des gendarmes. La structure des emplois utilisée pour le calcul est actualisée chaque année. L'ITB-GI-G ne prend pas en compte les évolutions des autres éléments de rémunération, notamment les primes et les cotisations.

Le traitement brut d'un agent est le produit de son indice par la valeur du point de la fonction publique. Depuis le 1^{er} février 2017, la valeur annuelle du point de la fonction publique (VPFP) est de 56,2323 euros. Un gendarme dont l'indice nouveau majoré s'élève à N aura un traitement brut mensuel égal à : VPFP x (N/12).

L'ITB-GI-G évolue notamment sous trois effets : la valeur du point de la fonction publique, l'indice minimum et les mesures catégorielles qui modifient la grille indiciaire. Ces mesures, basées sur le suivi exhaustif par la DGGN des textes statutaires, sont prises en compte de la manière suivante : pour chaque mesure catégorielle touchant un corps donné, une table de correspondance indiciaire (avant/après) est construite. Les effectifs concernés sont répartis par corps/grade/échelle/échelon de façon à ce qu'ils conservent un indice au moins égal au précédent.

Méthode de calcul

La formule de calcul de l'évolution trimestrielle de l'ITB-GI-G est la suivante :

$$\text{Evo ITBGI - G} = \prod (1 + x_i)^{f_i} - 1$$

avec :

i correspond à un triplet grade-échelle-échelon.

x_i correspond à l'évolution du traitement brut pour ce triplet.

f_i correspond à la part d'individus dans ce triplet. Les effectifs considérés sont ceux du 31 décembre de l'année précédente, soit pour 2019, les effectifs au 31 décembre 2018.

Champ

L'ITB-GI-G concerne uniquement les militaires de la gendarmerie. Ne sont pas pris en compte dans cet indice les élèves gendarmes et les volontaires.

L'indice calculé pour les militaires de la gendarmerie par l'OED est comparable à celui calculé par le département des études et des statistiques de la DGAFP pour les civils de la fonction publique d'État et à celui de l'OED sur les militaires (ITBGI-M).

Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI-G :

<https://www.defense.gouv.fr/sqa/le-sqa-en-action/economie-et-statistiques/qualite-statistique/operations-stats>

A PARAÎTRE

Prochaine publication : mars 2020

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)

Balard parcelle Ouest
60 Boulevard du Général Martial Valin • CS 21623 • 75 509 Paris CEDEX 15
Directeur de la publication : Christophe Mauriet
Rédacteur en chef : Christian Calzada
Pour vous abonner > Mél : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Impression > SGA/SPAC/PGP
IISN 1293-4348